

60

Commission permanente

Séance du 11 mars 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49168

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

## Cession du centre départemental d'action sociale du Gros Chêne

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 2141-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 6 octobre 2023 ;

## Expose :

Le Département est propriétaire depuis le 8 octobre 1997, au sein de la zone d'activité commerciale et plus précisément de l'ensemble immobilier dénommé centre commercial Le Gros Chêne Est, des locaux ayant hébergé le centre départemental d'action sociale du Gros Chêne jusqu'à son déménagement récent.

Au sein de cet ensemble immobilier, le Département est propriétaire du lot de copropriété 208 (parcelles cadastrées AW 109, 113, 115 et 130) à usage de bureaux et d'une superficie de 708 m<sup>2</sup>, et de 1 111 / 10 000<sup>èmes</sup> des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

Le Département est également propriétaire depuis le 13 juillet 1999, au sein de cette même zone d'activité commerciale du Gros Chêne, du lot volume 1009 (parcelles cadastrées AW 103, 105 et 107) correspondant aux quatre places de stationnement destinées au lot 208 et représentant une superficie de 77 m<sup>2</sup> dans un parking en sous-sol.

Les équipes de ce centre départemental d'action sociale ayant emménagé fin février 2024 dans le nouvel espace social commun de Maurepas, les locaux du Gros Chêne n'ont plus d'utilité pour le Département et peuvent désormais être cédés.

La société publique locale d'aménagement Territoires Publics a sollicité le Département pour se porter acquéreuse de ces locaux, pour le compte de la ville de Rennes. En tant qu'aménageur, Territoires Publics porte le projet de renouvellement urbain du secteur et notamment le projet de restructuration de toute la dalle, centre commercial compris. A terme, les locaux du centre départemental d'action sociale seront restructurés dans le cadre d'un projet de réhabilitation. Le bâtiment dans lequel se trouvent les stationnements sera quant à lui démoli.

Conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 6 octobre 2023, joint en annexe, il est proposé de céder ces locaux à Territoires Publics au prix de 708 000 euros, soit un prix de 1 000 euros / m<sup>2</sup>. Ce prix au m<sup>2</sup> est conforme à celui des dernières acquisitions faites par Territoires dans ce secteur.

Cette cession est confiée à Maître L'Ollivier, de l'office notarial Notaires de la Visitation, à Rennes. Les frais d'acquisition seront à la charge de la société publique locale d'aménagement Territoires Publics.

## Décide :

- de céder les locaux actuellement occupés par le centre départemental d'action sociale du Gros Chêne et situés dans l'ensemble immobilier dénommé centre commercial Le Gros Chêne Est, à savoir le lot 208 (parcelles cadastrées AW 109, 113, 115 et 130) représentant une superficie de 708 m<sup>2</sup> et le lot volume 1009 (parcelles cadastrées AW 103, 105 et 107) représentant une superficie de 77 m<sup>2</sup>, à la société publique locale d'aménagement Territoires Publics au prix de 708 000 euros ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à cette cession, dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maître L'Ollivier, notaire à Rennes.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024

ID : CP20242192

Pour extrait conforme